



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**DROITS DE SCOLARITE**  
Année 2017/2018

Les droits de scolarité sont payables à réception des factures envoyées en début de chaque trimestre. Le montant respectif de chacune d'elles s'élève à 4/10, 3/10 et 3/10 du montant annuel des droits.

Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> inscription, il est à régler dès la confirmation d'inscription, un montant correspondant à **300 € de droits de 1<sup>ère</sup> inscription** (exigibles une fois durant la scolarité) auquel se rajoute un acompte sur la 1<sup>ère</sup> facture de **1 000,00 €**.

**Ces montants ne sont pas remboursables en cas de désistement (sauf situations très particulières).**

**TARIFS ANNUELS DE LA MATERNELLE**

Droits de scolarité			4.530,00 €
Cantine : 992,00 €	5 jours par semaine	Garderie jusqu'à 16h	874,00 €
		Garderie jusqu'à 17h	1.296,00 €
Cantine : 794,00 €	4 jours par semaine <b>Du lundi au jeudi</b>	Garderie jusqu'à 16h	695,00 €
		Garderie jusqu'à 17h	1.035,00 €

**TARIFS ANNUELS DE L'ELEMENTAIRE**

Droits de scolarité			4.093,00 €
Cantine : 992,00 €	5 jours par semaine	Etude jusqu'à 16h	1.131,00 €
		Etude jusqu'à 17h	1.332,00 €
Cantine : 794,00 €	4 jours par semaine <b>Du lundi au jeudi</b>	Etude jusqu'à 16h	901,00 €
		Etude jusqu'à 17h	1.057,00 €
Ramassage scolaire	Aller et retour		550,00 €
	Uniquement le matin		300,00 €

**TARIFS ANNUELS DU COLLEGE**

Droits de scolarité	5 301,00 €
Droits d'examen pour les élèves de troisième	30,00 €

**TARIFS ANNUELS DU LYCEE**

Droits de scolarité	5.514,00 €
Droits d'examen pour les élèves de première	118,00 €
Droits d'examen pour les élèves de terminale	236,00 €

MODE DE PAIEMENT : ***dans tous les cas, ne pas oublier de rappeler le nom de l'élève concerné.***

- par virement bancaire sur le compte :

UNICREDIT/HVB République Française – Lycée Jean Renoir  IBAN : DE 32 7002 0270 00 37 73 11 10 SWIFT / BIC : HYVEDEMMXXX	Trésorerie Générale pour l'Etranger LYCEE FRANÇAIS MUNICH  IBAN : FR76 1007 1449 0000 0010 2046 842 SWIFT / BIC : TRPUFRP1
---	--

- ou, par chèque bancaire, libellé au nom du LYCEE JEAN RENOIR
- ou par prélèvement automatique (Autorisation de prélèvement à télécharger)

▪ Enseignement primaire

Une partie des fournitures scolaires pour les classes élémentaires sera fournie par l'établissement, leur coût est inclus dans le montant des droits de scolarité.

▪ Bourses de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)

Les familles françaises peuvent bénéficier d'une bourse de scolarité sous conditions de ressources.

Le formulaire de demande de bourses scolaires est à télécharger sur le site du Consulat Général de France à Munich ([www.botschaft-frankreich.de/muenchen](http://www.botschaft-frankreich.de/muenchen)). Il peut également être retiré au Consulat Général de France à Munich (Heimeranstr. 31 - 80339 München), ou aux secrétariats des deux sites du lycée.

Les familles arrivant à Munich après la campagne de bourses scolaires pourront déposer leur demande accompagnée des pièces justificatives au Consulat Général de France à Munich qui sera présentée à la seconde commission locale à l'automne. **Attention ! Le calendrier fixé annuellement par le Consulat Général de France doit impérativement être respecté.**

▪ Remise de principe : **sur demande écrite auprès du chef d'établissement**, accordée aux familles de 3 enfants et plus, scolarisés dans l'établissement, à concurrence de 15%, 20% et 30% des seuls droits de scolarité pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> enfants (s'il y a lieu).

▪ Informations importantes

- Il est rappelé que les droits de 1<sup>ère</sup> inscription et l'acompte ne seront pas remboursés en cas d'annulation de l'inscription.
- Tout mois commencé est dû.
- En cas d'inscription différée (en cours d'année), toute facturation débutera le 1<sup>er</sup> jour du mois concerné.
- Il est rappelé que l'inscription à la cantine, la garderie, l'étude ou ramassage scolaire vaut un engagement pour toute l'année scolaire. En cas d'annulation en cours d'année, les prestations continueront à être facturées. Les situations exceptionnelles seront, cependant, examinées par l'administration.
- En cas d'absence, égale ou supérieure à 15 jours et sur présentation d'un certificat médical, une remise (au prorata de la durée d'absence) sera consentie sur tous les droits, sauf droits de 1<sup>ère</sup> inscription et droits d'examen.
- Les changements d'adresse doivent être signalés sans délai et par écrit au secrétariat de l'établissement ([contact@lycee-jean-renoir.de](mailto:contact@lycee-jean-renoir.de)). Pour les élèves scolarisés en maternelle, des subventions sont versées à l'établissement par les communes de résidence. L'établissement se réserve le droit de refacturer à la famille le montant des subventions non perçues en raison d'un changement d'adresse non signalé**

**Selon la réglementation en vigueur dans tous les établissements de l'AEFE, le non-paiement des droits de scolarité (et autres) entraînera la radiation de l'élève.**

Gabriel Gentner,  
Directeur des services administratifs et financiers

Philippe Buttani,  
Proviseur